

VILLE DE



Nogent-sur-Marne

Procès verbal du Conseil Municipal

LE LUNDI 3 OCTOBRE 2011 A 20 H 00

L'an deux mille onze, le Lundi trois Octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis SCENE WATTEAU sur convocation qui leur a été adressée le 27 Septembre 2011 par le Maire conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

SONT PRESENTS à l'ouverture de la séance :

Jacques JP. MARTIN, Maire

Jean Jacques PASTERNAK, Yves DELLMANN, Jean René FONTAINE, Thérèse-Marie THOMÉ, Jean-Paul DAVID, Véronique DELANNET, Déborah MÜNZER, Chantal LETOUZEY de BRUYNE, Christine RYNINE, Sébastien EYCHENNE, Karine RENOUIL, Christophe IPPOLITO, Adjoint au Maire Michèle NATAF, Anne-Marie GASTINE, Anne RENOUX, Pascale MARTINEAU, Alain DEGRASSAT, Marc ARAZI, Estelle DEBAECKER, Michel GILLES, Michel DEVYNCK, William GEIB, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR :

M. HIRT Stéphane ... à ... Mme MÜNZER Déborah

M. RASQUIN Bernard ... à ... Mme THOMÉ Thérèse-Marie

Mme MATRUCHOT Catherine ... à ... Mme RENOUIL Karine

Mme OSSADZOW Aurélie ... à ... Mme LETOUZEY de BRUYNE Chantal

Mme HESLOUIN Edith ... à ... Mme DEBAECKER Estelle

ONT QUITTE LA SALLE EN COURS DE SEANCE :

M. IPPOLITO avant les questions de l'ordre du jour

M. ARAZI à partir de la question 11/158 jusqu'à 11/160

ABSENTS EXCUSES :

M. NICOLAS Loïck

M. PEREIRA Philippe

M. SAJHAU Philippe

Mme FONTAINE Martine

M. MASTROJANNI Michel

Mme LAVIN Marie

ABSENTE NON EXCUSEE :

Mme MONTCHAMP Marie-Anne

Les membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été proposé, en conformité à l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GASTINE Anne-Marie

MODERATEUR : M. DELLMANN Yves

Ces formalités remplies ;

SOMMAIRE

11/157 - Compte rendu annuel à la collectivité de la ZAC multisites du centre ville et de l'opération d'aménagement de l'îlot Sainte Anne - Exercice 2010.....	20
11/158 - Exercice 2011 - Subvention allouée en faveur de l'association Volley club nogentais	21
11/159 - Création d'un prix nouveau aux tarifs des droits de voirie pour l'année 2011	22
11/160 - Demande de subventions auprès de l'Etat et toute autre personne publique pour la mise en place de vidéoprotection urbaine au port de plaisance et divers sites de la ville	22
11/161 - Modification du tableau des effectifs.....	27
11/162 - Création d'une vacation pour la visite guidée Art Nouveau du 21 octobre 2011 dans le cadre de la semaine bleue 2011	27
11/163 - Création d'une activité accessoire pour le conservatoire...27	27
11/164 Approbation de la convention à passer avec l'inspection académique pour l'organisation d'activités impliquant la prestation d'intervenants extérieurs et fixation du taux de vacation pour l'organisation du conte musical de l'école Guy Môquet - Année scolaire 2011-2012	28
11/165 - Modification du règlement intérieur de l'Espace adolescents	28
11/166 - Adhésion au syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP) de la commune de Ris-Orangis.....	28
11/167 - Adhésion de la commune de Groslay à la compétence développement des énergies renouvelables du SIPPEREC	29
11/168 - Enregistrement de la demande de logement social - Convention avec le préfet de la région Ile de France	29
Questions diverses	30

Mairie de Nogent sur Marne**Conseil municipal**

Réunion du 3 octobre 2011

(La séance est ouverte à 20 h 05

sous la présidence M. MARTIN, Maire de Nogent)

M. le Maire.- Je vous remercie de prendre place.

Je vais procéder à l'appel.

(M. le Maire procédé à l'appel des conseillers municipaux)

Notre collègue Mme OSSADZOW a donné naissance, il y a quelques jours, mercredi dernier, à une petite Agnès. Je ne sais si elle est sortie de la maternité.

Mme LETOUZEY.- *(hors micro)* Elle est sortie mercredi matin.

M. le Maire.- On la félicite.

Comme Secrétaire de séance, je souhaitais confier cette tâche à Mme GASTINE. Et modérateur, M. DELLMANN.

Nous allons commencer cette séance par plusieurs communications. Pour la première d'entre elles, je vais demander à M. IPPOLITO de la présenter. Puis, nous le laisserons nous quitter dans la mesure où il a aujourd'hui un événement personnel plus que triste et il va être obligé de rejoindre sa famille. Je te laisse communiquer sur le plan fibre. Vous avez ce document sur vos tables ainsi que la communication que M. IPPOLITO va vous faire.

M. IPPOLITO.- Merci Monsieur le Maire. Vous avez effectivement le document sur table. Je vais simplement vous en faire un bref résumé.

En 2011, la ville publiait un document dans lequel le dispositif fibre de Nogent était résumé, sachant que notre ville devrait être couverte à 100 % d'ici à 2015. Le plan fibre aujourd'hui est le résultat d'un travail effectué depuis plusieurs années avec plusieurs opérations, dont Opalys et Orange pour le réseau. Le document ci-joint est disponible sur demande au service de communication de la ville.

Grâce au travail effectué par toutes les équipes, j'ai piloté le programme, mais le Maire nous a bien aidés et les équipes techniques en interne ont fait un énorme travail, aujourd'hui on peut officiellement vous dire que 50 % des logements, environ 8.000, sont considérés comme "adressables" c'est-à-dire que la fibre a bien été déployée sur un plan horizontal comme prévu. La première phase de déploiement est considérée comme totalement terminée et aucun problème opérationnel n'est connu aujourd'hui. En parallèle, plusieurs accords syndics sont en cours, comme vous le savez peut-être. Il y a toutes les explications des documents publiés. Pour ces logements "adressables", il faut lancer une convention entre le syndic et l'opérateur afin que la fibre arrive jusqu'au

point final, c'est-à-dire l'habitant. Je vous ai parlé d'Orange. Il faut savoir que le projet Opalys continue aussi. Pour ce qui est d'Opalys, nous avons 1.154 logements conventionnés, 813 activables. Et aujourd'hui, le nombre d'activés est aussi à 813. Si l'on doit parler de Nogentais réellement connectés à la fibre aujourd'hui, on parle de 813. A partir de l'année prochaine, logiquement le reste c'est-à-dire les 8.000 logements, aura la capacité de s'ouvrir à la fibre. Concernant l'ouverture des réseaux, on avait annoncé qu'ils seraient multi opérateurs. Initialement, c'était uniquement SFR. On a eu la validation lors du dernière comité technique que le réseau est compatible SFR, Free et Orange. Pour tout ce qui est numéro d'appel dédié à la fibre mise en place par Orange, la demande peut être faite par tout Nogentais au 08 00 10 75 75. Je précise que c'est un numéro dédié au sujet fibre. Tout Nogentais désirant des informations sur la fibre, pour savoir s'il est connecté ou connectable, peut s'adresser à ce numéro.

Il faut donc retenir que l'on est à 50 %. Cela devait être fait avant la fin de l'année. Cela a été fait bien avant. On est en phase avec le plan annoncé dans le document sur la fibre optique. On fera d'autres petits rappels au fil de l'eau dès qu'on aura des informations complémentaires. En tout cas, si vous avez des questions, n'hésitez pas à me joindre, soit en mairie, soit par téléphone. Voilà, merci.

M. le Maire.- Merci Monsieur IPPOLITO. L'ensemble de ces documents, d'abord le document imprimé ici, est sorti en mai 2011. Il a été distribué dans toute la ville. Il est depuis sur le site de la ville, dans le secteur communication et événement. Depuis aujourd'hui, la communication de M. IPPOLITO est mise en ligne sur le site et, à nouveau, le plan fibre de Nogent est rappelé dans cette communication.

M. ARAZI.- Monsieur le Maire, bonsoir. Chers collègues, bonsoir. La réponse que nous fait votre collègue M. IPPOLITO ce soir correspond à la réponse à la question orale que j'ai posée en fin de séance la fois dernière.

M. le Maire.- Non, c'est le hasard.

M. ARAZI.- Comme ce n'est pas précisé, que vous ne l'avez pas précisé...

M. le Maire.- Je n'ai pas à le préciser, Monsieur.

M. IPPOLITO.- J'ai une précision, Monsieur ARAZI. On a eu la dernière commission, le 7 septembre, avec Opalys. C'est une commission spécifique. Avant ce moment, je ne pouvais pas communiquer.

M. ARAZI.- C'était ma première question. Comme cela faisait référence à la question orale que j'ai posée en fin de Conseil la fois dernière, j'avais une demande de précision complémentaire que je ne vois pas dans la réponse. Une commission devait se réunir. A quelle date est-il prévu de de réunir cette commission ? Elle ne s'est jamais tenue jusqu'à maintenant.

M. le Maire.- La réponse est que le comité technique a fonctionné, a travaillé .Il a produit les effets y viennent d'être rappelés par M. IPPOLITO. Il n'y a pas de commission prévue sur ce sujet puisque la meilleure façon de mesurer l'impact, c'est de voir qu'à fin avril 2011 plus de 50 % du territoire communal était "fibré". Fin 2011, ce sera 70 % du territoire dans les zones denses et en 2012, début du déploiement vers les zones pavillonnaires. Par conséquent, c'est un peu comme le disait le Général de Gaulle, la politique de la France ne se fait pas à la corbeille. La politique en matière de fibre, ce ne sont pas des discussions. C'est de l'action et de l'agissement. Les négociations que nous avons menées avec Orange, mais aussi avec Opalys, ne datent pas d'aujourd'hui. J'attends de vous plutôt qu'une question de ce type, de me dire, ou de nous dire votre satisfaction de voir la ville de Nogent faire partie des neuf communes du Val de Marne qui ont réussi à bénéficier du réseau Orange. Ce réseau est intéressant car nos concitoyens peuvent s'apercevoir qu'il n'y a pas de trou ou de tranchée dans les trottoirs pour raccorder 90 % de nos concitoyens à ce réseau. La fibre passe dans les réseaux de France Télécom.

Voilà où nous en sommes. Vous voyez Monsieur ARAZI, il y a un temps pour la parole et un temps pour l'action. Nous sommes dans le temps pour l'action.

Mme DEBAECKER.- J'avais eu ce document au mois de mai et je n'avais pas très bien compris la carte. On a la zone de déploiement. Cela veut dire qu'elle est déterminée. C'est 50 %. C'est cela ? Après il y a une zone qui s'appelle zone d'extension prévue. La dernière n'est pas intitulée. On ne sait pas trop ce que c'est, la zone jaune clair.

M. IPPOLITO.- La zone d'extension est prévue jusqu'à la fin de l'année. Cela va au-delà. Cela couvre plus que 50 % par rapport au graphique. Aujourd'hui, on est à 50 %.

Mme DEBAECKER.- Ce qui m'intéresse, c'est le plan. Ce n'est pas le pourcentage. La zone rose clair est faite.

M. IPPOLITO.- La zone rose clair est faite.

M. le Maire.- La zone dite de déploiement, ce sont les 50 %. C'est bien cela.

M. IPPOLITO.- Oui, tout à fait.

Mme DEBAECKER.- Ce que je voudrais savoir, c'est ce qui est fait et ce qui n'est pas fait. Le rose foncé, c'est jusqu'à la fin de l'année.

M. le Maire.- Voilà.

Mme DEBAECKER.- Et la partie jaune qui entoure le violet...

M. IPPOLITO.- C'est à prévoir pour l'année prochaine.

Mme DEBAECKER.- ... c'est l'année prochaine.

M. IPPOLITO.- En tout cas, par rapport à ce que l'on a dit, quand on dit jusqu'à 2015, c'est pavillons compris.

Mme DEBAECKER.- Actuellement, ne sont raccordés que les immeubles. Même si l'on est dans une zone qui semble raccordée, on ne l'est pas si on n'est pas en immeuble.

M. le Maire.- Madame DEBAECKER, que les immeubles, mais lorsque vous êtes habitat individuel dans la zone des immeubles, vous pouvez faire acte de raccordement.

M. IPPOLITO.- Le problème, c'est uniquement une histoire de coût.

Mme DEBAECKER.- Je ne me suis pas renseignée mais comment fait-on ? On demande ?

M. IPPOLITO.- Il faut appeler le numéro que j'ai rappelé.

Mme DEBAECKER.- Et c'est payant ?

M. IPPOLITO.- Pour les pavillons aujourd'hui il n'y a pas de modèle économique figé. C'est la raison pour laquelle on n'a pas adressé les pavillons cette année. Mais on a dit qu'on les adresserait, on commencerait à travailler avec Orange à la fin de l'année pour avoir une proposition l'année prochaine.

Mme DEBAECKER.- Même si l'on veut, il n'y a pas de processus de protocole.

M. IPPOLITO.- On peut, mais cela va coûter. Vous devez financer justement la tranchée potentielle et tous les travaux. Il n'y a pas aujourd'hui, techniquement au niveau de la réglementation, d'offre pavillonnaire avec le plan fibre, nulle part.

Mme DEBAECKER.- Il n'y a pas de tranché à faire, si l'on a France Télécom, puisque l'on dit que cela passe par le réseau France Télécom.

M. IPPOLITO.- C'est du cas par cas pour le coup.

M. le Maire.- Ce qui coûte le plus cher, ce n'est pas le passage de la fibre dans les réseaux France Télécom de votre rue. Ce qui coûte le plus cher, c'est le raccordement depuis la rue jusqu'au pavillon qui est au bout d'un terrain, etc. Le coût de raccordement, c'est cela, uniquement cela. Le problème...

Mme DEBAECKER.- D'accord. Il n'y a donc pas eu de négociation globale pour avoir des prix intéressants.

M. le Maire.- Justement, nous sommes en train de regarder avec France Télécom si, au travers du 0800, un certain nombre de propriétaires ou d'habitants dans un secteur d'habitations individuelles sont assez nombreux pour que l'on fasse un groupement. Ce groupement permettra d'avoir des prix différents au plan du raccordement. Plutôt que de se présenter individuellement où le raccordement coûterait assez cher. A un moment, on avait envisagé d'inciter les habitants de certains quartiers pavillonnaires à se regrouper en association. On avait imaginé cela, mais c'était trop compliqué. L'idée de base, c'est qu'en passant par le 0800 on fait acte de candidature. Ce faisant, si dans un quartier on a une demande homogène sur un territoire assez large, nous pouvons négocier des prix de raccordement différents de ceux que vous auriez à payer si vous étiez en approche individuelle. Vous avez vu qu'une grande partie de ces deux territoires est assez pavillonnaire. Aujourd'hui, le secteur dit pavillonnaire, on débutera en 2012 et, à terme, c'est 2015 que nous visons pour avoir une couverture à 100 % de la ville en très haut débit.

Mme DEBAECKER.- En ce qui concerne les immeubles collectifs, il fallait quand même qu'ils fassent la démarche ?

M. le Maire.- Oui, en passant par assemblée générale, etc.

Mme DEBAECKER.- Certains ne l'ont probablement pas fait. Connaissez-vous la proportion de ceux qui l'ont fait et ceux qui ne l'ont pas fait?

M. le Maire.- Je n'ai pas l'information.

M. IPPOLITO.- On n'a pas les informations. Je les ai demandées. On ne veut pas non plus nous communiquer le détail de qui a signé, qui n'a pas signé. On a certaines informations côté Opalys, car c'est un projet qui a démarré depuis tellement longtemps que j'ai pas les chiffres. Je vous les ai donnés dans le document. De mémoire, il y a 1.154 pour Opalys...

M. le Maire.- Vous avez l'information dans le document.

Mme DEBAECKER.- Comment ?

M. IPPOLITO.- Pour Opalys, il y en a 1.154. Côté Orange, je n'ai pas le détail...

Mme DEBAECKER.- ... des immeubles.

M. IPPOLITO.- On peut les avoir.

Par ailleurs, j'en profite pour vous dire que l'on va prévoir une réunion spécifique. J'ai demandé à Orange de se déplacer. Il y aura deux interlocuteurs, notamment le chef de projet fibre pour l'Ile de France. J'ai bloqué les dates. Ce devrait être vers les 16 et 17 novembre. Cela nous laisse le temps. Je pense, Monsieur le Maire, que l'on proposera à tout le Conseil municipal. Ce sera l'occasion d'échanger sur des problématiques techniques. On est totalement ouvert à cela. C'est pour cette raison que nous les faisons venir. Ce sera encore plus simple pour leur poser des questions plus complexes, notamment sur la partie pavillonnaire.

M. GILLES.- Si j'ai bien compris, toute la zone en orange, la fibre a été posée. Je fais allusion à une réunion que l'on a eue avec M. PASTERNAK en conseil de quartier. Dans un certain nombre de quartiers, il y a encore les fils téléphoniques qui se promènent un peu partout. Pourrait-on systématiquement prévoir, quand on pose la fibre, que l'on en profite pour enfouir les lignes téléphoniques ?

M. le Maire.- Ce sera alors un partenariat avec la ville. Quand l'enfouissement consiste à accompagner un projet important en matière de construction d'urbanisme, de voirie, pour la ville c'est neutre. En revanche, lorsque nous faisons une intervention spécifique comme d'ailleurs cela a été fait dans certaines voiries, notamment je me rappelle de la rue Carnot, de Val de Beauté, de Smith Champion, du Port, etc., dans ce cas on profite de l'opération des travaux pour enfouir. Dans ce cas, cela se passe très bien puisque l'on met des fourreaux qui permettent en attente de régler le problème. Vous avez raison, c'est une approche qu'il est nécessaire que nous rappelions en permanence à France Télécom. A chaque fois que l'on peut passer la fibre dans les secteurs indiqués sur le plan, dans ce cas oui. D'ailleurs, vous l'avez vu, les premiers secteurs sont des secteurs où quasiment tous les raccordements téléphoniques sont déjà enfouis. En revanche, dans les visées, dans certains secteurs des Coteaux ils ne sont pas tous enfouis. Il nous faut poursuivre dans ce domaine. Sachez quand même que 80 % des réseaux téléphoniques sont enfouis dans Nogent. Vous avez raison, dès que nous pourrons

accompagner la fibre par un enfouissement, nous ferons pression sur France Télécom pour que ce soit concomitant. Il est à rappeler que dans un tel cas, France Telecom se limite à l'étude et au raccordement, le reste étant à la charge de la Ville.

Y a-t-il d'autres questions ?

Vous avez le document. Le document que nous vous avons redistribué, date du mois de mai 2011. A priori, tout ce qui est dit dans le document est pour l'instant respecté.

M. IPPOLITO.- Pour l'instant oui, mais on les suit de très près. J'en profite avant de partir, si vous avez des questions ou en tout cas des Nogentais mécontents qui n'ont pas assez d'informations. Je reçois beaucoup d'appels et d'e-mails, mais je ne suis pas un help desk. Au bout d'un moment, il faudrait une procédure standard, comme lorsque l'on veut se connecter à l'ADSL. Il faut vraiment appeler le numéro dédié par France Télécom en l'occurrence aujourd'hui. Vraiment en dernier recours m'appeler pour que je les pousse un petit peu. Je ne peux pas répondre à toutes les demandes individuelles de Nogentais. Je ne suis pas opérateur. N'hésitez pas à me solliciter soit directement sur mon téléphone qui est disponible à la municipalité, soit en m'envoyant un petit mail. Je me ferai un plaisir de vous répondre. Merci.

M. le Maire.- Très bien. Merci Monsieur IPPOLITO.

Nous avons une autre communication. On va passer à l'état de la dette. Ce document vous a été commenté et présenté en commission des finances. J'avais pris l'engagement de le mettre sur le site de la ville, ce qui est le cas. Je vais demander à Mme RENOUIL de commenter ce document, sachant que nous avons déjà communiqué à l'occasion du Budget primitif. Compte tenu de la publication d'un article dans Libération qui allait très vite en besogne et qui allait trop vite à des conclusions particulièrement soit hâtives, soit assez improbables, nous avons pensé qu'il était nécessaire d'en reparler en commission des finances et maintenant en Conseil municipal.

Je laisse Mme RENOUIL intervenir sur ce dossier.

Mme RENOUIL.- C'est l'occasion de faire un point sur la dette de la ville.

Au niveau de la dette Dexia, il faut savoir que la dette contractée par la ville de Nogent auprès de Dexia qui est l'une de nos banques, est composée à 80 % d'emprunts à taux fixe. Vous le voyez sur le camembert qui figure sur le slide. Donc, 16 millions d'euros sont en taux fixe. Un emprunt en 2008 à taux fixe, mais avec levier sur EURIBOR 12 mois, si celui-ci est supérieur à 6,50, a été contracté. Cela s'appelle taux fixe optionnel indexé sur EURIBOR 12 mois. Il est d'un montant de 4.138.238 et il représente plus de 20 % de notre dette contractée auprès de Dexia. Pour préciser, l'EURIBOR n'est pas quelque chose d'indexé sur des monnaies étrangères ou sur des matières premières. L'EURIBOR est le taux d'intérêt moyen auquel les principales banques européennes se consentent des prêts en euros. Le taux d'intérêt EURIBOR prend en référence le coût de l'argent en euros à une période donnée. Et le taux du prêt de Nogent restera à 4,35 tel qu'il est stipulé ici sauf si l'EURIBOR dépassait les 6,50. C'est au niveau de notre dette Dexia uniquement.

Il faut savoir que nous avons d'autres dettes aussi. On consolide tout, la ville et le budget des parkings. On ne le fait pas normalement mais, pour présenter l'exhaustivité de notre dette vis-à-vis des banques, on a additionné les deux. Nos emprunts sont majoritairement contractés auprès de Dexia. C'est ce que l'on a vu. Mais la ville de Nogent, en fonction des taux proposés par les organismes bancaires, si jamais des organismes bancaires nous proposent de meilleurs taux, nous ne nous interdisons pas de souscrire des financements près de la Société générale, du Crédit mutuel. Pour le moment, à chaque fois on l'a fait à taux fixe. Quand on ajoute ces différents emprunts qui ne sont pas contractés auprès de Dexia mais auprès d'autres banques, on arrive à un taux fixe de l'endettement de Nogent à 84 % des emprunts ont été faits à taux fixe. Il y a juste cet emprunt de 4 millions d'euros qui est à un taux fixe optionnel indexé sur l'EURIBOR, ce qui représente 15 % de notre dette.

Vous retrouverez de toute façon tout cela sur le site de la ville mais, de façon à vous fournir l'information la plus complète et la plus transparente possible, vous avez ici l'ensemble des encours au 31 décembre 2011, l'avant-dernière colonne, les dates auxquelles ont été contractés ces différents emprunts, les différents prêteurs. Vous voyez qu'en effet, il y a la Société générale. En 2011, on a fait un emprunt à taux fixe à 4,13 de 3.500.000 euros. Il y a aussi le Crédit mutuel et la Société générale de Créteil. En fonction des offres que nous font les banques, nous ne passons pas forcément par Dexia mais Dexia est souvent la mieux placée comme on le voit sur ce tableau. En moyenne, on est à un taux autour de 4 % en taux fixe, ce qui est plutôt un bon taux. Tout dépend des années. Il y a des années où il est plus facile d'emprunter plus faiblement et d'autres années, on s'adapte au marché et à ce que nous proposent les banques.

Un point sur les caractéristiques des prêts souscrits auprès de Dexia. On enlève tout ce qui est Société générale, etc. Vous voyez les durées résiduelles de ces différents emprunts. Pour prendre le premier emprunt, on a un emprunt contracté en 2011... Non, cela me semble bizarre. Durée résiduelle 2 ans, 6 mois à taux fixe. C'est à la date du 1^{er} octobre 2011, il reste 2 ans, 6 mois à taux fixe. En fait, vous avez les durées résiduelles de chacun de nos emprunts. Vous n'avez pas les dates. Pour trouver les dates auxquelles on a contracté les emprunts, c'est le tableau d'avant. On retrouve forcément l'ensemble de nos emprunts Dexia auxquels il faut ajouter les trois autres emprunts pour tomber sur la totalité de nos emprunts.

M. le Maire.- Monsieur GEIB, vous voulez poser une question. Arrêtons-nous là avant d'aller plus loin.

M. GEIB.- Pourrait-on revenir au premier tableau avec les dates de souscription ? J'essaie de comprendre pourquoi en 2008, vous prenez auprès de Dexia un taux fixe sur 30 ans à 4,15 ? Et pourquoi la même année on vous propose un taux fixe optionnel indexé sur l'EURIBOR ? Qu'est-ce qui vous a incité à accepter ce type de taux ?

Mme RENOUIL.- Je n'ai pas la réponse tout de suite mais ce n'est pas exactement au même moment en 2008. Cela dépend d'après moi, en cours de l'année l'EURIBOR peut beaucoup évoluer. Quelque chose que l'on nous a proposé à un moment T, on ne nous le proposait peut-être plus après.

M. GEIB.- Il n'y avait aucun intérêt à le prendre.

M. le Maire.- C'est un refinancement d'emprunt. Ce sont deux emprunts qui ont été refinancés. Ils étaient à 5 % et nous les avons repris ensemble pour obtenir cet emprunt à 4,5.

M. GEIB.- En contrepartie, c'est pour cela qu'ils vous ont mis un plafond avec le risque effectivement et malheureusement on voit en ce moment que la tendance sur les 20 années qu'il reste, pourrait déclencher cet effet de levier. On a pris un risque ce jour-là qui n'était pas tellement justifié. Je me rappelle que vous nous aviez fait une belle déclaration disant qu'à la suite du refinancement on avait baissé les taux. C'est la première fois qu'on le voit apparaître dans nos tableaux.

M. le Maire.- Non.

M. GEIB.- Moi, je n'ai pas souvenir, à moins que mes collègues me sortent un papier contraire, lorsque l'on étudiait les budgets des années précédentes, que dans les emprunts en cours on n'avait que des taux fixes. Tout le monde applaudissait la bonne gestion du Maire de Nogent qui ne prenait que des taux fixes. Là, d'un seul coup, on découvre, grâce à la presse et c'est ce qui est un peu gênant, que l'on a un taux indexé sur l'EURIBOR. Et 6,15, dans le contexte actuel, cela peut nous tomber sur le coin du nez dans quelques années.

M. le Maire.- C'est cela, 6,50. Ce n'est pas moi qui travaille dans la banque. J'en connais d'autres qui travaillent dans la banque. Prouvez-moi que nous sommes sûrs d'arriver à 6,50 dans les 20 ans qui viennent ou l'inverse ? C'est votre présomption, contre celle d'autres personnes, qui sont peut-être autant spécialistes que vous sinon plus. Je tiens à dire quand même que c'est facile d'allumer les pétards de cette façon. Ce qui est certain, c'est que l'on va vous montrer la courbe de l'EURIBOR 1999-2011, en passant par 2008, période où il était logique que l'EURIBOR augmente. Il n'a pas dépassé les 5,5 à l'époque de 2008, au moment des crashes financiers. En 2011, c'est l'inverse. Tout cela est fonction du taux d'inflation. Aujourd'hui, l'EURIBOR est à 2 et quelques.

Il est facile d'imaginer la catastrophe ou le pire. Ce qui est certain, c'est que nous sommes dans un processus qui correspond au risque que nous avons mesuré. La seule chose qui était malhonnête de la part du journaliste, c'est d'avoir fait des calculs dans la tendance que vous venez d'indiquer, en annonçant ce que serait la catastrophe si l'EURIBOR était supérieur à 6,50, si l'EURIBOR était même plus important que 6,5. Il a même calculé des taux qui sont quasiment impensables. Si l'on arrivait à plus que 6,50, cela voudrait dire que d'autres questions se poseraient. Par conséquent, je ne pense pas que le prêt que nous avons contracté auprès de Dexia serait traité comme cela a été imaginé dans l'article en question. C'est facile de dire tout cela. Maintenant, Monsieur GEIB, je suis prêt à vous démontrer que ces documents, les prêts en question, étaient tous les ans dans les documents des budgets primitifs successifs. Je suis prêt à

vous le démontrer et à vous les donner à nouveau pour le cas où vous les aurez égarés.

Mme RENOUIL.- C'est en effet un refinancement, mais d'emprunts, qui eux-mêmes étaient à taux variable, complètement variable. On a transformé les emprunts complètement à taux variable en un emprunt à taux fixe avec, certes, une option sur l'EURIBOR à 6,50. On a plutôt été dans le sens de la prudence que dans le sens de l'imprudence pour cet emprunt.

Je ne commenterai pas plus ce graphe qui explique l'évolution de l'EURIBOR.

M. le Maire.- Si, on peut dire quand même que, aujourd'hui, nous gagnons toujours de l'argent, car nous sommes à 4,5 par rapport au départ. Au départ, nous étions à 5,5.

Mme RENOUIL.- Oui, tout à fait. Et puis, on a toujours la possibilité de renégocier cet emprunt moyennant une indemnité actuarielle. A chaque fois, on regarde, on suit de près l'évolution de l'EURIBOR. Objectivement depuis deux ans, c'est vrai que l'on ne se dit pas qu'il faudrait renégocier un taux fixe supérieur à 4,35. Les informations que j'ai, c'est vrai que sont les mêmes économistes que ceux qui disaient, il y a deux ans, que l'on allait sortir de crise, mais qui disent aujourd'hui qu'à moyen terme, à 3 et 5 ans, ils ne voient pas une remontée de ces taux à 3 ans au moins. Je vois comment l'on emprunte à 10 ans dans les entreprises aujourd'hui. On n'est pas sur du 6,50. On est plutôt proche de là où l'on est aujourd'hui. Après, personne ne peut prédire l'avenir. C'est vrai que l'on attend d'une ville de gérer sa dette en bon père de famille. Je crois qu'avec 85 % de notre dette en taux fixe autour de 4 %, on ne peut pas dire que l'on est des cow-boys de l'endettement. Je rappelle que notre endettement est autour de 20 millions d'euros là où Saint Maur et je ne sais plus combien. En tout cas, 112 millions ont été relevés comme notre 4 millions ici. Cet article a fait certainement vendre du papier, des pages vues sur le site de Libération. Je ne comprends pas très bien comment ces chiffres leur sont parvenus. Ce sont des chiffres de 2009. Quelles projections faisaient-ils en 2009 ? C'est sûr que s'ils ont pris un EURIBOR à 5,50, leurs projections étaient probablement autour de 6,50. Je pense qu'ils referaient la même projection en 2011, ils ne feraient pas tout à fait... Ce n'est pas grave. Cet article est cet article. Cela nous a permis de faire un point sur la dette et je suis disponible pour toute autre question.

M. le Maire.- J'aimerais que l'on revienne sur les diapositives précédentes. On a voulu vous rappeler l'évolution prévisionnelle des échéances de la dette consolidée sur la période qui couvre l'ensemble des prêts en cours.

M. GEIB.- Je vous remercie. Après ce long monologue, je voudrais quand même répondre. Première chose, comme vous le savez certainement...

M. le Maire.- Non, vous n'avez pas à répondre. Vous avez à commenter.

M. GEIB.- Je commente alors. Je me permets de commenter votre courbe de l'évolution de l'EURIBOR sur 10 ans. Il y a en bas de tous les bons prospectus aujourd'hui, puisque c'est recommandé par l'autorité des marchés financiers : les performances du passé ne présagent par des performances futures. Le passé, c'est le passé. Le futur, on ne sait pas ce qu'il sera. Je crois que, aujourd'hui, ce qu'il se passe sur la Grèce, sur les devises et même sur l'euro, j'espère aussi bien pour nous que pour la France et l'Europe sinon ce serait effectivement plus grave, que l'on ne dépassera pas les 6,50. Malheureusement, je n'irais pas le jurer et je ne mettrais pas ma main à couper. Je regrette...

M. le Maire.- En tant que spécialiste, Monsieur GEIB, la Grèce par rapport à l'EURIBOR et au taux d'inflation, il n'y a pas un lien direct. Il ne faut pas tout mélanger.

M. GEIB.- Non, il n'y a pas de lien direct. Mais vous savez très bien que cela affecte l'euro. Demain, on pourrait très bien, si l'on se mettait à faire des euro-émissions, à mutualiser l'ensemble, être obligé d'avoir des taux peut-être plus élevés. C'est un autre débat.

Ce qui est surprenant, c'est que ce refinancement que vous nous aviez présenté à taux fixe, à aucun moment vous nous avez dit qu'il y avait un risque d'effet de levier. Peut-être qu'à l'époque, vous avez considéré qu'il était improbable. Ce qui est surprenant en revanche, c'est qu'on vous l'ait proposé. Je dirai que Dexia, de ce côté, a fait beaucoup de mal à un certain nombre de municipalités en proposant ces effets de levier. Nous, cela va, c'est sur l'EURIBOR. D'autres, c'est sur le franc suisse ou autre chose.

M. le Maire.- J'aimerais que vous le reconnaissiez.

M. GEIB.- Je le dis.

M. le Maire.- Ce n'est pas sur du yen, du franc suisse ou autre chose, ce que n'ont pas hésité à faire, sur conseil des banques, certaines collectivités comme le Conseil Général du 93 qui, vous le savez, n'est pas géré par la droite.

M. GEIB.- L'EURIBOR a une variation moindre que celle du franc suisse. Je ne vois pas l'intérêt qu'il y avait à avoir cet effet de levier. On a sacrifié un taux variable. Espérons que cet effet de levier ne prendra pas d'effet. Vous nous montrez la belle courbe. Tous les ans, vous nous faites le coup. Simplement, chaque année on prend des emprunts en plus. Et paf, la courbe augmente. Là, ce sont les emprunts en cours partant du principe que jusqu'en 2045, on ne fera pas de nouveaux emprunts. J'en doute.

Mme RENOUIL.- J'en doute aussi. Nous allons faire des investissements, je te rassure, et nous allons emprunter pour financer ces investissements, comme n'importe quelle ville. C'est bien qu'on le fasse. On ne va pas ne plus faire d'investissement ou ne plus emprunter. On va rester cependant à un taux d'endettement qui reste raisonnable par rapport à la taille de la ville.

M. le Maire.- Je vais même vous dire quelque chose qui pourra peut-être non pas vous surprendre mais vous rassurer. C'est que, après les démarches que nous entreprenons actuellement vis-à-vis des banques, pas forcément que de Dexia d'ailleurs, les réponses qui nous sont données ne sont pas négatives quant à la capacité de Nogent d'emprunter sur des bases actuelles qui sont un peu au-dessus de 4,35 malgré tout, c'est vrai. Il faut savoir qu'à ce jour, nous savons déjà, du fait du dispositif que nous avons négocié à l'époque, que l'année prochaine nous serons à 4,35. Ce sont des engagements qui se prennent l'année n-1 pour l'année n. Il y a un système de tuilage qui permet d'avoir des garanties d'une année sur l'autre. Il est vrai que si, demain, l'euro explose, le dollar s'écroule, le cataclysme généralisé, notre petit emprunt adossé à l'EURIBOR sur la base de 4 millions sera parmi les non-problèmes. Vous avez remarqué quand même que le seul taux fixe basé sur l'EURIBOR ne représente que 15 % de la dette de la ville, ce qui n'est pas le cas d'un certain nombre de villes et de Conseils généraux dont je tairais le nom, car ils ont été victimes, peut-être, de mauvais conseils, non pas parce qu'ils étaient de gauche ou de droite, mais bien parce qu'ils avaient de mauvais conseillers dans ce domaine. Il y a des villes aujourd'hui dans la situation de ne plus pouvoir investir, faute de capacités à emprunter. Elles sont nombreuses.

On peut dire qu'il devient quasiment nécessaire aujourd'hui qu'il y ait une intervention de l'Etat, voire de banque particulière, pour sortir de cette situation. Nous sommes en train de travailler d'ailleurs, l'étude est quasiment finie, au sein de l'Association des Maires de France pour mettre un peu de solidarité entre les collectivités sur de tels dispositifs, non pas créer un fond mais en tout cas une solidarité au niveau des emprunts entre les collectivités. C'est une optique sur laquelle nous travaillons au niveau national dans le cadre de l'Association des Maires de France pour sécuriser un certain nombre de villes, mais aussi pour permettre à certaines de sortir de la situation dans laquelle elles sont, suite à des emprunts dit toxiques.

Mme RENOUIL.- En conclusion, Dexia ne nous a pas ruiné, que tout le monde se rassure.

M. le Maire.- Je dirai même que c'est nous qui devons de l'argent à Dexia, mais ce n'est pas Dexia qui nous en doit.

M. GEIB.- C'est pour cela qu'ils vont faire faillite, alors !

M. GILLES.- Ce n'est pas une question, mais un commentaire puisque on est autorisé à faire des commentaires. Premier commentaire, c'est sur le calcul. Vous attribuez le calcul au journaliste. Le journaliste a été attaqué par plusieurs communes ou autres collectivités sur ses hypothèses. Il a bien précisé que ce n'est pas lui qui avait fait les calculs. C'est Dexia elle-même qui a fait les calculs, à la demande des commissaires aux comptes puisque les commissaires ont exigé de Dexia qu'elle mette en réserve des montants correspondant aux risques des emprunts structurés. Ce sont les calculs qui ont été faits pas Dexia. Le journaliste s'est contenté de reprendre les calculs faits par Dexia. Il s'est procuré le document, je ne sais comment. Il ne l'explique pas sur Internet. Il faut bien dire que les calculs sont les calculs de Dexia. Les hypothèses a priori ne sont quand même pas complètement farfelues.

L'autre commentaire, c'est sur l'état de la dette. Comme le disait M. GEIB tout à l'heure, l'état de la dette que l'on a eu en annexe du compte administratif 2008, sur la ligne de l'emprunt 2008 figurait unique le taux fixe. En revanche, sur l'emprunt 2004, il était bien indiqué une indexation EURIBOR 12 mois, emprunt 2004. Depuis, vous l'avez consolidé et passé entièrement à taux fixe. C'est vrai qu'il aurait fallu indiquer en 2008 qu'il y avait cette option. Ce qui nous a un peu surpris d'apprendre dans le journal qu'il y avait un emprunt de 2008 indexé sur l'EURIBOR 12 mois.

L'autre commentaire, c'est sur le pic de 2008. Vous dites 5,5. A priori, il n'y a pas trop de risque. Sauf qu'en 2008, ce n'était pas une crise de l'euro. C'était une crise des surprimes qui n'avait rien à voir avec la tension sur le marché de l'euro. Aujourd'hui, avec la crise de l'euro, on est dans une configuration complètement différente. Je ne me risquerai pas à faire des pronostics, mais le risque n'est pas nul.

Le dernier point, vous nous l'avez dit en commission des finances, Dexia s'engage à faire une proposition de repasser à taux fixe. Il serait intéressant effectivement que l'on examine cette proposition et que vous nous indiquiez quelle est la proposition de Dexia pour repasser à taux fixe sur ces emprunts.

M. le Maire.- Trois choses, Monsieur GILLES. C'est vous, et d'autres personnes qui se disent grands analystes, qui parlent de la crise de l'euro. Jusqu'à preuve du contraire, ce n'est pas vraiment la crise de l'euro. Cela se saurait si c'était déjà la crise de l'euro. C'est autre chose, vous le savez très bien, qui actuellement pourri les échanges entre banques, mais ce n'est pas la crise de l'euro, c'est une crise financière. Quand on regarde comment se comporte l'euro actuellement malgré le matraquage qui est fait au niveau du réseau interbancaire européen, l'euro se tient bien. Au même titre, si j'ai une certaine confiance dans les choix que nous avons faits au niveau municipal, et je les assume pleinement, j'ai aussi confiance dans l'intelligence mais aussi peut-être dans le courage d'un nombre de chefs d'Etat européens, dont le notre, pour prendre les mesures enfin, que nous attendons depuis plusieurs mois, nécessaires pour stabiliser la situation et redonner confiance au réseau interbancaire et surtout à cette spéculation qui est destinée à montrer que, bien sûr, en raison des prêts qui ont été accordés à la Grèce, au Portugal, à l'Espagne ou à l'Italie, nous étions dans une situation de catastrophe, si jamais ces pays n'arrivaient pas à redresser la barre. Or, les décisions qui viennent d'être prises et le fonds qui vient d'être créé, devraient nous donner un peu plus de sécurité et de solidarité au niveau européen.

En ce qui concerne Dexia, vous parliez d'informations internes à Dexia. Qui vous l'a dit ? Comment pouvez-vous affirmer cela ?

M. GILLES.- Le journaliste qui l'écrit sur le site Internet.

M. le Maire.- Voilà, ce qu'écrivent les journalistes est forcément vrai !

M. GILLES.- Je pense que si c'est faux, Dexia l'aurait déjà attaqué.

M. le Maire.- Dexia a demandé un droit de réponse. Je crois qu'il est paru mercredi dernier. Vous n'avez qu'à vous reporter à ce droit de répondre et vous aurez la position de Dexia. Ce n'est pas parce qu'un journaliste fait une déclaration... Cela me rappelle des personnes qui disent : puisque la télé l'a dit, c'est que cela doit être vrai ou puisque le journal untel l'a dit, c'est que cela doit être vrai ou bien puisque c'est écrit dans un tract, c'est forcément vrai ! Il ne faut pas s'arrêter aux affirmations d'un journaliste qui, en plus, a réussi à entrer dans le système de gestion d'une banque. Je trouve cela formidable que ce soit une passoire et que Dexia ne soit pas protégée comme il le faut, et que l'on puisse entrer et sortir comme l'on veut dans ces réseaux et dans ces fichiers clients.

Le dernier point concerne l'avenir. C'est très simple, Dexia bien sûr, vous pensez bien que la question et le rapprochement avec Dexia a eu lieu entre la ville et eux. Ils nous proposent bien sûr une approche comme celle que vous indiquiez tout à l'heure. J'estime que le temps n'est pas venu d'aller dans le sens des propositions que Dexia nous fait pour renégocier ce prêt en taux fixe définitif. Pourquoi ? Parce que je n'ai pas l'intention de demander à mes collègues d'inscrire des dépenses supplémentaires pour un taux qui, pour l'instant, nous fait gagner de l'argent par rapport aux 5,5 que nous avons précédemment. De toute façon, s'il y avait une dérive quelconque, nous avons six mois pour réagir. Si nous devons le faire, plutôt que de payer 45.000 euros pour avoir le plaisir de payer plus cher les annuités d'emprunt, je trouve que le temps n'est pas venu. C'est peut-être dans la tourmente qu'il faut garder son calme, sa sérénité et continuer à surveiller les indicateurs pour faire en sorte que, sur 15 % de notre dette, on soit sûr d'une absence de dérapage.

Pourquoi ce n'était pas inscrit ? Simplement parce que je vous rappelle quand même que c'est un taux fixe qui est adossé à l'EURIBOR à partir de 2011. Le dernier versement qui a été fait, est celui du mois d'août 2011. Nous avons réglé notre annuité en août. Nous sommes seulement aujourd'hui adossés à l'EURIBOR pour l'année suivante. C'est tout. C'est aussi simple que cela.

Voilà. Je crois que nous avons fait le tour du sujet. Si vous avez d'autres questions à poser, vous les posez à notre service financier, à Mme RENOUIL qui se tient à votre disposition. De toute façon, tous ces éléments sont disponibles depuis que vous êtes élus et même avant que vous l'ayez été, au service concerné.

Mme MUNZER.- Bonsoir. Monsieur le Maire, beaucoup de mes collègues et moi-même sommes tout à fait surpris d'avoir reçu dans nos boîtes aux lettres vendredi dernier, un document intitulé la lettre des élus, et de ne pas avoir été concertés pour participer à la rédaction de ce document. En effet, sur la première de couverture déjà, on remarque qu'un seul élu est en photo alors que 15 personnes non élues apparaissent à ses côtés. Pourquoi alors appeler cette lettre, la lettre des élus, au pluriel ? Ensuite, nous avons constaté que le contenu du document était tout à fait mensonger à plusieurs égards et cela nous a surpris qu'un document qui émane d'élus, tolère autant d'approximations et de tromperies démagogiques. Enfin, nous avons été quelques uns à creuser et aller voir en quatrième de couverture. Là, nous avons découvert

le sens du mot pluriel "les élus". Il semblerait qu'il s'agisse de nos collègues Marc ARAZI et Anne RENOUX. J'ai alors contacté Anne RENOUX. Et qu'elle ne fut pas notre surprise de constater qu'elle n'avait pas participé à ce document non plus et qu'elle n'en avait même pas été informée. Trêve de plaisanterie, Monsieur ARAZI, nous vous le demandons et vous conseillons sincèrement, arrêtez vos malhonnêtetés intellectuelles. Les Nogentais ne sont pas dupes et le peu qui l'est encore ne le restera pas très longtemps. Vous n'avez pas le droit d'intituler une lettre la lettre des élus alors qu'elle n'est qu'un tract de propagande et un outil de promotion personnelle. Je passe sur les détails ou les questions du genre l'utilisation excessive des pronoms personnels référant à la première personne du pluriel ou bien comment faire partie de l'association des élus locaux d'opposition quand on a été élu sur une liste de la majorité municipale. Car s'il est un point sur lequel nous voulons revenir, c'est celui-ci. Vous avez été élus tous les deux sur notre liste. Contrairement à vous, Anne RENOUX est cohérente. Elle travaille pour la ville et œuvre au bien commun à nos côtés. Si vous étiez véritablement en opposition avec notre façon de travailler, alors vous démissionneriez. C'est cela que l'on fait quand on ne veut plus appartenir à une liste. J'imagine que vous attendrez la fin 2013 et les prochaines élections municipales pour vous positionner réellement contre nous. En attendant, vous préférez profiter honteusement de la crédulité de certains qui ne lisent votre tract qu'à moitié et pensent qu'il émane des élus.

Puisque j'ai l'honneur d'être adjointe à la culture et que l'on a la chance de faire nos Conseils municipaux dans notre théâtre, je finirai avec ces mots extraits d'un des caractères de La Bruyère qui, chaque fois que vous ouvrez la bouche Monsieur ARAZI en Conseil municipal, me revient en mémoire. D'autant plus que le personnage porte le nom de Arrias, quasi anagramme de votre nom de famille, curieux hasard. *Arrias a tout lu, a tout vu, il veut le persuader ainsi ; c'est un homme universel et il se donne pour tel. Il aime mieux mentir que de se taire...* Je vous invite à lire la suite tout à fait éloquente et qui décrit comment Arrias se couvre de ses dires mensongers en citant et se revendiquant de tel ou tel. Vous-même Monsieur ARAZI, trouverez la ressemblance frappante, j'en suis sûre et, qui sait, peut-être deviendrez-vous plus prudent dans vos agissements. Merci.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. ARAZI.- S'il vous plaît.

M. le Maire.- Oui, bien sûr.

M. ARAZI.- Merci de me donner la parole.

Que dire ? Vraiment. Déjà peut-être vous remercier de m'avoir lu aussi attentivement, tous, et d'en faire une exégèse aussi importante de notre lettre qui, il ne vous a pas échappé...

M. le Maire.- De "votre" lettre.

M. ARAZI.- Oui, de notre lettre.

M. le Maire.- J'aimerais que vous disiez : ma lettre.

Mme MUNZER.- Je voudrais savoir qui est le nous. Il n'y a aucun problème, employez "notre lettre" mais qui est le "nous", Monsieur ARAZI ?

M. ARAZI.- Vous voyez, c'est marqué au-dessus, si vous aviez regardé, il est marqué : Nogent, c'est maintenant.

Mme MUNZER.- Je l'ai lu. Sur quelle liste avez-vous été élu, Monsieur ARAZI ?

M. ARAZI.- Madame MUNZER, soyez gentille de me laisser m'exprimer, je ne vous ai pas interrompue. Je ne sais pas qui est modérateur de séance. Je crois qu'on ne l'a pas nommé encore.

M. le Maire.- Ne vous inquiétez pas, tout se passe bien.

M. ARAZI.- La question est simple. Je vais y répondre simplement. Il y a Nogent, c'est maintenant. On s'attend donc très clairement à la lettre des élus de Nogent, c'est Maintenant. Ce sont les élus de Nogent, c'est maintenant. Pour rappel...

M. le Maire.- Il n'y a pas d'élu de Nogent, c'est maintenant, Monsieur ARAZI. Arrêtons de jouer à cache-cache, Monsieur ARAZI. Vous n'êtes pas élu de Nogent, c'est maintenant, vous êtes élu de la liste que je conduisais.

M. ARAZI.- Vous avez fait part de votre position. Alors, respectez mon temps de parole.

M. le Maire.- Non, ce n'est pas une position. C'est la réalité.

M. ARAZI.- Non, respectez mon temps de parole. Quand vous dites dans Nogent Magazine, à plusieurs reprises, aussi bien dans un éditorial que dans des tribunes libres, vous m'attaquez personnellement, vous me considérez et vous écrivez textuellement : vous êtes un élu d'opposition. J'ai réclamé d'ailleurs dans cette enceinte. Aujourd'hui, ma position est extrêmement claire. Elle est respectueuse des électeurs qui ont fait le choix de nous élire ensemble, au moment du choix puisque nous avons fusionné nos listes.

M. le Maire.- Merci, c'est gentil. Je vous remercie de m'avoir permis d'être élu !

M. ARAZI.- C'est le cas et vous n'avez pas respecté vos accords électoraux Monsieur le Maire.

(Brouhaha)

On n'est pas en 2014.

M. le Maire.- On ne va pas recommencer.

M. ARAZI.- Vous aurez certainement l'occasion de vous expliquer sur ces positions. Je vous redis...

M. le Maire.- Donnez-moi une tribune libre dans votre document.

(Rires)

Je suis prêt à sortir un document.

M. ARAZI.- Je vous donne une...

M. le Maire.- Chiche !

M. ARAZI.- ... tribune libre. Vous m'en donnez une dans Nogent Magazine. Cela fait plusieurs fois que je vous demande...

M. le Maire.- Nogent Magazine, ce n'est pas un tract. C'est la publication de la ville.

M. ARAZI.- Nogent, c'est maintenant, la lettre des élus, c'est une communication officielle des élus...

M. le Maire.- Non.

M. ARAZI.- C'est votre droit mais, jusqu'à preuve du contraire, prouvez-moi que je n'ai pas le droit de faire cela.

M. le Maire.- Si, vous avez le droit de le faire sans travestir la réalité.

M. ARAZI.- Ce que j'aimerais aussi, c'est que les droits des élus minoritaires, vous les fassiez respecter à Nogent. Quand je vous ai écrit officiellement pour vous dire que je n'étais plus élu de votre majorité, vous ne trouviez pas anormal, et je vais le redire ici, que je me retrouve alors que vous dites partout que je suis un élu d'opposition, dans la liste avec les élus de la majorité. Quand vous écrivez vos tribunes, vous n'hésitez pas à me les faire cosigner c'est-à-dire que je m'insulte moi-même. On est dans l'aberration la plus totale.

(Brouhaha)

M. le Maire.- Ce doit être difficile pour vous.

M. ARAZI.- Concernant Mme RENOUX, il se trouve que, avec Mme RENOUX, on était sur la même liste. Il n'y a pas de souci. Je lui ai dit et je le répète ici publiquement, ce que je lui ai dit plusieurs fois, c'est normal, elle fait un choix, je le respecte, c'est tout à fait respectable. La seule chose qu'elle doit faire parce qu'elle a été élue sur une liste avec des gens, avec des électeurs, la seule chose qu'elle a à faire, c'est de faire un courrier pour s'expliquer et expliquer qu'elle ne fait plus partie et je ferais la même chose...

(Brouhaha)

M. le Maire.- C'est un peu gros la ficelle. Laissez-moi répondre sur ce point. Mme RENOUX et vous avez été élus tous les deux sur la liste que je conduisais. Vous siégez au Conseil municipal sur la liste de la majorité...

M. ARAZI.- C'est faux.

(Brouhaha)

M. ARAZI.- Je vous renvoie à l'accord électoral. L'accord électoral est en ligne, il est visible d'ailleurs sur le site de Nogent, c'est maintenant. Il faudra vous mettre sur mon blog. Je vous engage à aller regarder.

M. le Maire.- Monsieur ARAZI, sur quelle liste avez-vous été élu au Conseil municipal ? C'est une question toute simple. Vous avez été élu sur la même liste...

M. ARAZI.- Monsieur le Maire, dans le cadre de l'union de nos deux listes, d'accord, c'est un accord électoral qui précisait...

M. le Maire.- On ne va pas tourner en rond. Adressez-vous à la préfecture. Vous demandez sur quelle liste vous avez été élu. Vous avez été élu sur notre liste.

M. ARAZI.- Monsieur le Maire, cela vous arrange bien de ne pas accepter de donner des droits aux élus minoritaires.

M. le Maire.- Je pense qu'il faut arrêter.

M. ARAZI.- C'est vous qui avez initié ce débat.

(Brouhaha)

M. le Maire.- Monsieur ARAZI, je dis simplement que Mme RENOUX n'a pas à s'excuser de quoi que ce soit. Elle a été élue sur la liste de la majorité municipale. Elle reste sur cette liste. Elle travaille sur cette liste. Je ne vois pas pourquoi elle aurait à vous donner des explications sur le fait qu'elle respecte l'engagement qu'elle a pris en 2008. Vous...

M. ARAZI.- L'engagement qu'elle a pris...

M. le Maire.- Vous permettez ?

M. ARAZI.- ... elle l'a pris par rapport aux électeurs de Nogent, c'est maintenant. Moi, mes positions...

M. le Maire.- Monsieur ARAZI, arrêtez de dire n'importe quoi. Je me rappelle, si vous voulez que l'on parle vraiment, on va parler de quelque chose de concret.

M. ARAZI.- Pourquoi n'acceptez-vous pas que j'ai une tribune libre dans cette ville.

M. le Maire.- Simplement, parce que vous faites partie de la majorité municipale. Vous vous êtes mis en situation minoritaire au sein de la majorité municipale. Rien d'autre.

M. ARAZI.- Ce n'est pas vrai. Je pourrais vous citer énormément de villes où vous êtes élu minoritaire, le Maire respecte...

M. le Maire.- Vous n'êtes pas élu minoritaire, Monsieur ARAZI.

M. ARAZI.- Je suis élu minoritaire et je ne fais plus partie de votre majorité municipale.

(Brouhaha)

M. le Maire.- Vous n'êtes pas élu minoritaire. Madame RENOUX.

M. ARAZI.- Je vous le redis, ce n'est pas à vous de définir si je suis...

M. le Maire.- Bien sûr que si.

M. ARAZI.- ... élu minoritaire. Il ne manquerait plus que ce soit vous. Nous ne sommes pas en dictature.

M. le Maire.- Je suis particulièrement désolé mais vous allez finir par nous faire rire. Madame RENOUX.

M. ARAZI.- Je ne sais pas qui ferait rire qui.

Mme RENOUX.- Si je puis me permettre, puisqu'enfin, je vais pouvoir m'exprimer, les uns et les autres vont cesser de parler pour mon compte. D'abord, je voulais présenter mes excuses mais surtout à tous les Nogentais. Cela paraît tellement vain par rapport à ce que l'on s'est dit. On a eu des discussions très intéressantes avant et je suis bien sûre que l'on en aura d'autres après. Une des raisons pour lesquelles je n'ai effectivement pas fait de scandale public entre guillemets dès que j'ai découvert en décembre 2010 que mon nom figurait sur un tract, pour lequel je n'étais pas au courant et je n'étais pas d'accord... Et pour cause,

il y avait des choses qui expliquaient que la politique du Maire n'était pas cela, or c'était des choses sur lesquelles on avait travaillé, pour lesquelles j'étais parfaitement d'accord. La raison pour laquelle je n'ai pas voulu faire de scandale public, c'était précisément pour donner lieu, la prise à ce genre de discussions qui à mon avis n'ont aucun intérêt.

De ce que j'en pense, j'ai fait campagne et je n'en ai pas honte jusqu'au premier tour sur la liste Nogent, c'est maintenant. Entre le premier et le deuxième tour, on s'est posé une question, Marc ARAZI qui était de savoir avec qui on allait travailler au deuxième tour. On est allé voir Mme MONCHAMP ; on est allé voir M. MARTIN. Et tu as opté pour M. MARTIN. Personnellement, j'essaie d'être quelqu'un d'assez loyal. Je me soumetts ou je me démetts. En l'occurrence, il y a un certain nombre de choses qui me conviennent. Quant les choses ne me conviennent pas, j'ai la discrétion de le dire en interne. J'en discute avec mes collègues ou avec les gens de la ville. Mais, la moindre des choses quand on est élu sur une ville, c'est de porter haut ses couleurs et, si cela ne vous convient pas, on s'arrête. Pour ce qui concerne tes prochains tracts, puisque tu as besoin d'un démenti officiel pour te faire une énorme publicité sur le sujet, je suis sûre qu'il y aura beaucoup d'articles sur tout un tas de sites Internet très intéressants. Je te prie, de manière tout à fait officielle et publique, de cesser d'utiliser mon nom sur des choses sur lesquelles je n'ai pas donné mon accord. Cela s'appelle purement et simplement de l'usurpation d'identité. C'est tout ce que j'avais à dire. Merci.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. GILLES.- Un petit commentaire, je trouve qu'une communication de ce type est complètement déplacée dans le Conseil municipal. Je ne comprends pas que le modérateur ne soit pas intervenu pour arrêter ce genre de choses. C'est inadmissible. C'est trop facile. Vous êtes 26 contre 1.

M. ARAZI.- Merci Michel GILLES.

M. GILLES.- Vous pouvez régler vos affaires dans d'autres lieux qu'au Conseil municipal.

(Brouhaha)

M. le Maire.- Monsieur GILLES, arrêtons les donneurs de leçons ! On usurpe l'identité de l'un de nos collègues sur un tract...

M. ARAZI.- Cela ne vous gêne pas quand c'est moi dont vous usurpez l'identité. C'est quand même le monde à l'envers...

M. le Maire.- Je crois que c'est plutôt l'inverse. Vous parlez en mon nom, souvent, en vous appropriant des actions qui ne sont pas les vôtres.

M. ARAZI.- J'ai parfaitement entendu le message de Mme RENOUX et c'est très bien. Elle a pris une position publique, la chose est claire. Aujourd'hui, elle s'est exprimée publiquement, j'en suis ravi. Je lui avais demandé de le faire. Je suis d'accord avec Michel GILLES...

M. le Maire.- Vous voyez, vous retournez la situation une fois de plus. Je trouve cela merveilleux !

M. ARAZI.- Absolument. Je suis d'accord avec Michel, dans cette situation on aurait pu avoir un ton un peu moins mélodramatique. Vous n'avez pas réglé, Monsieur le Maire, le point qui est important.

M. le Maire.- Je ne le réglerai pas car tout est en règle.

M. ARAZI.- On sait et je vais dire pourquoi vous ne voulez pas. Permettre aujourd'hui à Nogent, c'est maintenant de s'exprimer dans l'ensemble de la ville, vous ne le souhaitez pas car nous sommes aujourd'hui une force politique qui progresse et nous allons continuer à le faire. Même si je suis seul aujourd'hui pour exprimer la position d'un certain nombre de Nogentais, sachez qu'ils sont très nombreux à me soutenir. Ce n'est pas parce que qu'il y a un élu que nous ne représentons pas un grand nombre de Nogentais. Je voulais que ce soit clair.

M. le Maire.- Je n'en doute pas mais utilisez des méthodes un peu plus normales...

M. ARAZI.- Vous aussi.

M. le Maire.- ... dans vos communications. Que cela vous plaise ou non, vous avez été élu sur cette liste. Vous vous comportez...

M. ARAZI.- Cela ne me plaît pas...

M. le Maire.- Vous me laissez finir ma phrase ? Vous vous comportez comme un opposant à cette liste. Ce n'est pas pour autant que vous êtes un élu d'opposition. Pour être élu d'opposition, il faut ne pas avoir été élu sur la liste de la majorité. C'est tellement simple.

M. ARAZI.- Evitez de l'écrire dans vos propres tribunes. Vous faites écrire et vous l'écrivez noir sur blanc et, aujourd'hui, vous venez dire en Conseil municipal, devant les Nogentais, que je suis un élu de la majorité. Soyez cohérent. Je veux bien que l'on ait la même cohérence. Si vous êtes cohérent, je serai cohérent.

M. le Maire.- Pour être très franc, je ne sais plus du tout où vous êtes. Un coup, vous êtes dans la majorité, un coup vous êtes dans l'opposition. Il faut dire que vous êtes là où cela vous plaît et vous intéresse le plus.

Arrêtons, passons maintenant à l'ordre du jour. J'ouvre la séance après toutes ces communications y compris celle qui ne plaît pas à M. GILLES. Malgré tout, de temps en temps, il faut mettre les pieds dans le plat. On ne va pas se faire des batailles de tracts. Il fallait que notre collègue qui s'exprimait au nom des autres collègues, s'exprime.

11/157 - Compte rendu annuel à la collectivité de la ZAC multisites du centre ville et de l'opération d'aménagement de l'îlot Sainte Anne - Exercice 2010

(M. FONTAINE présente la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ? Lors d'une prochaine commission d'urbanisme que l'on devrait convoquer avant la fin de l'année, nous pourrions résumer l'ensemble des opérations effectuées en matière d'aménagement par la société d'économie mixte. On fera un survol de l'ensemble pour mesurer l'efficacité de cet outil depuis sa création.

Mme DEBAECKER.- Simplement pour dire que c'est un sujet très important qui dure maintenant depuis 20 ans. C'est aussi la mission des villes de faire ces aménagements de ville. Le problème, c'est le montage initial qui est à 100 %. Les risques sont pris à 100 % par les collectivités et pas par les partenaires qui sont la Caisse des dépôts et consignations en général. C'est là que le bât blesse. Comme c'était fait, le début était en 1992 je crois, on était bien obligé de continuer. Il y a un vrai sujet, c'est comment trouver des méthodes qui financièrement ne soient pas aussi risquées pour les communes. Cela s'arrange en fin d'opération, le bilan pour Nogent est un bilan positif. On a quand même amélioré des zones quasiment insalubres et on a amélioré le centre ville. Evidemment, ce n'est pas la perfection mais c'est quand même mieux que ce qu'il avait mieux avant.

M. FONTAINE.- Pour répondre à Mme DEBAECKER, ce qu'elle souhaite en fait, c'est que les risques ne soient pas pris par la collectivité. Nous le faisons pour le pôle RER. Comme vous le savez, Eiffage prend la totalité des risques dans cette affaire et nous n'avons pas mis un centime dans l'entreprise.

M. le Maire.- C'est un vote ou un dont acte ?

M. FONTAINE.- Un dont acte.

M. le Maire.- C'est bien cela. Merci.

Le Conseil Municipal prend acte du compte-rendu annuel d'activités à la collectivité de la ZAC « Multi-sites » du Centre Ville et de l'opération d'aménagement de l'Ilot Sainte Anne présenté par la SAIEM de Nogent sur Marne – Exercice 2010.

11/158 - Exercice 2011 - Subvention allouée en faveur de l'association Volley club nogentais

(Mme NATAF présente la délibération)

M. le Maire.- C'est un engagement qui avait été pris vis-à-vis du volley. Y a-t-il des remarques ou des questions ?

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Je vous remercie.

11/159 - Création d'un prix nouveau aux tarifs des droits de voirie pour l'année 2011

(M. PASTERNAK présente la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Je vous remercie.

11/160 - Demande de subventions auprès de l'Etat et toute autre personne publique pour la mise en place de vidéoprotection urbaine au port de plaisance et divers sites de la ville

(M. EYCHENNE présente la délibération)

M. le Maire.- En réalité, nous avons déjà, comme vous le savez, un système de vidéosurveillance sur le port. Le nombre de caméras était supérieur à celui de celles que nous allons installer.

M. EYCHENNE.- On remplace des caméras fixes pour l'essentiel par des caméras dôme, ce qui nous permet de couvrir une plus grande amplitude.

M. le Maire.- Concernant le parking Paul Bert, il était déjà équipé en caméra mais nous le raccordons au système.

M. EYCHENNE.- Tout à fait, maintenant que les travaux ont été réceptionnés, on raccorde. On est cohérent sur l'ensemble.

M. le Maire.- Nous allons demander à l'Etat de nous accompagner, ce qui d'ailleurs a déjà été négocié en partie.

Y a-t-il des questions ? Monsieur GEIB.

M. GEIB.- Je vois que c'est le tour de passe-passe. Que l'on améliore les caméras au port de plaisance, pourquoi pas ? Mais vous en profitez pour nous en mettre 5 de plus. On part à 82 et à l'arrivée, on se retrouve à 87. Où sont les 5 supplémentaires ? J'ai l'impression que l'on est dans une dérive sécuritaire. On met de plus en plus de caméras. Je rapprocherai cela de ce que vous nous avez mis sur la table qui est votre arrêté mendicité annuel que vous nous renouvelez, avec cette année interdiction d'uriner, de cracher et de vider les poubelles. Tout cela devient un peu grotesque. On est vraiment dans le tout sécuritaire.

M. le Maire.- De prendre des personnes sur le fait dans ce cas, oui c'est un peu grotesque.

M. GEIB.- Je ne vois pas en quoi l'arrêté va régler le problème. On le sait très bien. C'est de la communication, comme tous les ans.

M. le Maire.- Nous sommes dans un pays où la police municipale et la police nationale ne peuvent intervenir que sur la base d'un arrêté. La liberté fait qu'elle doit être encadrée quand il s'agit de problèmes de ce genre. D'autres collectivités, et non des moindres, qu'elles soient de gauche ou de droite, jouent sur la salubrité et la mendicité pour un certain nombre de raisons qui sont les leurs mais qui nous concernent aussi. En ce qui concerne le nombre de caméras, en réalité quand nous annonçons un chiffre concernant les caméras, nous intégrons des caméras qui existaient déjà.

M. EYCHENNE.- Pour un banquier, avoir un problème de chiffres, c'est quand même ennuyeux. Les 8 caméras n'étaient pas dans le dépôt initial en préfecture. Comme elles sont récentes, on les a ajoutées à la demande en préfecture car on ne fait pas une demande à chaque fois que l'on ajoute des caméras. On les ajoute par vague sinon on solliciterait systématiquement le conseil de la préfecture par rapport aux caméras. On avait 16 caméras au port de plaisance ; on passe à 11. On diminue de 5. Et on en ajoute 10. Donc, 10 moins 5, cela fait plus 5.

M. GEIB.- Mon cher Sébastien, je ne sais peut-être pas compter mais, dans ce cas, tu ne sais pas écrire. Quand je mets 82 caméras, c'est ce qui est écrit ; et à la fin 87, cela fait plus 5. Tu fais tes additions...

M. EYCHENNE.- Oui, 82 plus 5, cela fait bien plus 5 caméras en tout. C'est cela.

M. GEIB.- Voilà, c'est bien cela. Il y a 5 caméras en plus.

M. EYCHENNE.- Dans le décompte que l'on a, on en a bien 16 sur le parking du port que l'on supprime, on en ajoute 5 nouvelles, plus 2, plus 8. Et le solde fait bien plus 5.

M. GEIB.- D'accord.

M. le Maire.- Dans les plus 2, ce sont celles des abords du lycée collège Branly.

M. EYCHENNE.- Lycée collège Branly, en effet.

Qui souhaitait intervenir ?

M. DEVYNCK.- S'il vous plaît, Monsieur le Maire, je voulais vous dire la raison pour laquelle je voterai contre cette résolution. Je suis personnellement un peu fatigué de ces modes sécuritaires, comme le disait M. GEIB sur la vidéosurveillance. Pour moi, une vraie politique de dissuasion, ce n'est pas couvrir toute la ville avec de la vidéosurveillance même si cela peut présenter quelques avantages a posteriori pour traquer les auteurs de délits. C'est plutôt privilégier la présence humaine des forces de police. Rien ne remplace la présence humaine. C'est elle qui rassure, c'est elle qui dissuade. Rien ne vaut une présence policière de proximité, pas forcément nombreuse mais constante et régulière à certains endroits sensibles de la commune, comme le pont de Mulhouse, qui serait seule apte à assurer la sécurité des personnes et des biens, et empêcher notamment l'occupation de plus en plus fréquente du domaine public souvent dans un but d'entrave et d'intimidation par des individus qui se livrent à leurs petits et gros trafics. Je ne fais pas là référence aux mendiants mais à de vrais délinquants. Or, la vidéosurveillance a un caractère dissuasif non prouvé dans ces circonstances. La vidéosurveillance, c'est l'abandon des territoires. C'est une manière de

désertent les territoires de la République et de les laisser à d'autres qui, eux, sont sur le terrain et y font régner leur loi, celle du plus fort. La vidéosurveillance, c'est la désincarnation de la politique sécuritaire et donc de la République. C'est se mettre à distance de la réalité. Faire le choix de la vidéosurveillance, c'est faire un choix politique, celui du désengagement progressif de l'Etat de la réalité de terrain. Monsieur MARTIN, je vous croyais un homme et un élu de terrain mais, de plus en plus, vous apparaissez comme un homme d'appareils, électroniques en l'occurrence.

M. le Maire.- Ce n'est pas une plaisanterie qui me fait rire. M. MARTIN est peut-être un homme de terrain mais il ne peut pas être derrière chaque candélabre pour vérifier s'il y a un délinquant. Quand vous parlez de personnel de la police municipale, je peux vous dire que s'il fallait couvrir l'ensemble du territoire avec des personnes présentes comme vous venez de l'indiquer...

M. DEVYNCK.- (*hors micro*) A certains endroits identifiés.

M. le Maire.- Vous avez dit cela. Ils sont présents. Il faudrait que vous vous renseigniez un peu. La police municipale est très présente dans cette ville. D'ailleurs, tout récemment, je ne sais pas si vous vous en êtes aperçu, il y a eu une manifestation de lycéens. Vous n'en avez pas entendu parler simplement parce que la police municipale avec la police nationale étaient présentes, ont bien accompagné, encadré l'ensemble des manifestants et tout s'est passé correctement. Seulement, après il y a eu des échauffourées mais elles ont été détectées suffisamment au départ pour intervenir aussitôt, grâce à la vidéoprotection. La vidéoprotection est un complément à l'action des personnes chargées de notre sécurité. Elles n'ont pas le don d'ubiquité. Elles ne peuvent pas être partout. Ce système leur permet d'avoir un outil complémentaire. Ensuite, il n'y a pas que des problèmes de sécurité. Il y a aussi des problèmes de circulation, d'accident sur la voirie, de bouchon, de perturbation. Tout le système permet de les détecter en direct et, ensuite, d'intervenir beaucoup plus rapidement qu'on ne le faisait jusqu'à présent.

Dans une affaire pareille, je ne mesure que les résultats. Tous les mois je vous envoie les résultats en matière de sécurité sur cette ville. Chacun des conseillers municipaux a les tableaux, avec l'évolution en matière de délits. Jusqu'à preuve du contraire, j'aimerais que l'on me prouve que les chiffres augmentent. En fait, ils diminuent de façon drastique maintenant depuis 2 à 3 ans et de façon importante depuis quelques mois. Il faut se remettre les chiffres en tête. Au final, la vidéo protection ou la vidéo sécurité est une affaire de tout sécuritaire, une affaire de droite, une affaire de grands méchants qui veulent faire... ? Je n'ai pas la prétention d'être aussi exhaustif en matière de vidéo protection et de vidéo sécurité que mon collègue de Nice, par exemple, qui lui est allé beaucoup trop loin à mon avis et à qui je l'ai dit plusieurs fois. En revanche, j'ai tendance à prendre des exemples réussis comme ceux de M. VALLS à Evry. Je trouve qu'il travaille très bien et je suis tout à fait en phase avec ce qu'il fait. Comme quoi, vous voyez, la sécurité ce n'est pas que la gauche et la droite. C'est tout le monde.

M. DEVYNCK.- Je sais donc pour qui vous allez voter lors des primaires du parti socialiste !

M. le Maire.- Ne vous inquiétez pas, je ne voterai pas aux primaires du parti socialiste car ce n'est pas mon affaire. C'est l'affaire des socialistes. Mais même si ce n'est pas mon problème, j'irais dire bonjour au bureau qui recevra les électeurs mais chacun son domaine. On ne va pas perturber ce grand moment de démocratie.

Je vais mettre aux voix.

Mme DEBAECKER.- Un petit mot, moi qui ai siégé à la région, à la dernière mandature Julien DRAY n'avait pas... il n'y a pas une seule commission permanente où il n'y avait pas des systèmes que l'on installait un peu partout.

M. le Maire.- C'est vrai.

M. GEIB.- Vous avez raison, je ne vais pas vous dire le contraire. Il est vrai que de nombreuses villes de gauche, sous la pression de la demande des citoyens, installent des caméras, comme dans les villes de droite. Si l'on était un petit peu intelligent parfois, et que l'on arrêtaient les uns et les autres de suivre ce que font les Etats-Unis ou les Anglais qui font cela depuis plus de 20 ans, et que l'on en tirait un bilan. Ils en ont eux-mêmes tiré un bilan pour reconnaître que, tout compte fait, cela n'élucidait que 3 % de leur criminalité. Quand on voit le coût, les difficultés et les économies qu'il nous faut faire par ailleurs dans certains domaines, et que l'on voit l'argent que l'on met là-dedans, je crois qu'il faut savoir faire des arbitrages en fonction des intérêts de la population. Je ne suis pas convaincu que la vidéosurveillance, j'aime bien le mot surveillance parce qu'une caméra n'a jamais protégé personne, je ne crois pas que la vidéosurveillance et son coût exorbitant règle les problèmes de société, uniquement. Je voterai contre l'augmentation.

M. le Maire.- Monsieur GEIB, 3 % mais ce n'est pas que cela. La vidéosurveillance ou la vidéo protection, comme vous voulez, permet d'avoir une protection passive. Depuis 5 à 6 ans, au port où nous avons quand même un système de vidéosurveillance depuis plusieurs années, nous n'avons pas eu une seule dégradation sur un seul des 180 bateaux, simplement parce que tout le monde sait qu'il y a une surveillance 24h/24. Pour élucider des événements, elle est utile et elle peut permettre, d'après certaines statistiques notamment en Angleterre, 3 % d'élucidation. Depuis qu'il y a des caméras de vidéo protection aux abords d'un certain nombre d'établissements scolaires, il y a moins de trafics de drogue. C'est surprenant ! C'était fait devant tout le monde et il fallait appeler la police municipale qui arrivait souvent après que les délinquants se soient sauvés. Tout cela est un ensemble et on ne peut pas avoir un avis définitif sur un tel dispositif. Ce qui est certain, c'est que je pense que c'est une des missions des maires, associés à l'Etat car je tiens à vous rappeler quand même ce qu'a déclaré M. EYCHENNE, l'Etat nous accompagne à 50 %. Que l'on ne dise pas que l'Etat se décharge sur les collectivités puisque l'Etat prend sa part dans un procédé, un système que nous partageons au plan de l'exploitation avec la police nationale.

M. ARAZI.- Je partage l'avis.

M. le Maire.- Vous venez d'arriver seulement.

M. ARAZI.- Oui mais j'ai écouté ce que vient de dire mon voisin.

M. le Maire.- Vous écoutiez dehors.

M. ARAZI.- Si vous me laissez finir ma phrase, j'allais finir et dire que je partageais l'avis de M. GEIB. C'est la première chose.

M. le Maire.- Il y a donc un rapprochement.

M. ARAZI.- Je vous laisse...

M. le Maire.- Sur le plan des idées.

M. ARAZI.- Oui, sur le plan des idées.

La question que je vous ai posée en commission des finances, qui a mon avis est connexe à ces déploiements de moyens, c'est que la vidéosurveillance est inerte. Sauf que cela fait maintenant... j'ai reçu 4 texto aujourd'hui d'un Nogentais qui est confronté à des problèmes de voisinage. Il avait essayé de faire appel à la police municipale dans un premier temps. On ne prend pas ses plaintes. Ensuite, il est venu me voir à ma permanence d'élu. Je suis allé voir, avec lui, la police municipale et la police nationale. Et au final, c'est de pire en pire. Il ne se passe rien. Plus grave, sa femme s'est fait personnellement agresser deux fois dans les derniers jours. Je vois au travers, de cette illustration, la difficulté d'un couple nogentais. Comme vous le savez, j'avais fait état de plusieurs autres cas. La question n'est pas que l'on mette des caméras de vidéosurveillance partout. C'est que l'on agisse concrètement pour que l'on évite des problèmes à venir, peut-être des problèmes graves en particulier pour ce couple. Pour moi, c'est cela, il y a quand même un problème. On met des caméras, très bien, mais dans la réalité aujourd'hui, il est extrêmement difficile de porter plainte. Vous le savez, je vous fais état de plusieurs cas. Concrètement, quels sont les moyens ?

M. le Maire.- Ecoutez Monsieur ARAZI...

M. ARAZI.- Cela ne vous intéresse pas.

M. le Maire.- Si ce sujet est aussi important, pourquoi vous attendez le Conseil municipal pour en parler ? Pourquoi ne sont-ils pas allés voir la police municipale ?

M. ARAZI.- J'ai été personnellement voir M. HEBERT. Je suis venu deux fois à la police municipale et je suis allé deux fois à la police nationale.

M. le Maire.- Eh bien, voilà.

M. ARAZI.- Je pense quand même que cela a dû remonter jusqu'à vous. Je tiens à disposition les 4 texto que j'ai reçus. Il semble donc, je me fais l'écho de ces Nogentais qui vivent un calvaire, et qui ne voient rien se passer. Je ne voudrais pas que l'on mette des caméras de vidéosurveillance. Je veux, en tout cas je vous demande en tant que Maire, d'intervenir pour résoudre les attentes des Nogentais qui sont en difficulté de sécurité.

M. le Maire.- Bien.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal par 24 voix pour, dont 5 pouvoirs (MM. HIRT, RASQUIN, Mmes MATRUCHOT, OSSADZOW, HESLOUIN) et 3 voix contre (MM. ARAZI, DEVYNCK, GEIB)

Je vous remercie.

11/161 - Modification du tableau des effectifs

(Mme GASTINE présente la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Merci.

11/162 - Création d'une vacation pour la visite guidée Art Nouveau du 21 octobre 2011 dans le cadre de la semaine bleue 2011

(Mme MUNZER présente la délibération)

M. le Maire.- Merci. Y a-t-il des questions ?

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

11/163 - Création d'une activité accessoire pour le conservatoire

(Mme MUNZER présente la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Merci.

11/164 Approbation de la convention à passer avec l'inspection académique pour l'organisation d'activités impliquant la prestation d'intervenants extérieurs et fixation du taux de vacation pour l'organisation du conte musical de l'école Guy Môquet - Année scolaire 2011-2012

(Mme DELANNET présente la délibération)

M. le Maire.- Il n'y a rien de particulièrement nouveau.

Mme DELANNET.- Non, c'est la continuité.

M. le Maire.- Nous continuons à accompagner l'école Guy Môquet dans cette initiative qui commence maintenant à être connue au-delà des limites de notre commune.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

11/165 - Modification du règlement intérieur de l'Espace adolescents

(Mme DELANNET présente la délibération)

M. le Maire.- Merci.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

11/166 - Adhésion au syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP) de la commune de Ris-Orangis

(Mme THOME présente la délibération)

M. le Maire.- Merci. Y a-t-il des questions ? En fait, nous sommes adhérents. Le Perreux est adhérent.

Mme THOME.- *(hors micro)* Depuis 2010.

M. le Maire.- Et la communauté d'agglomérations a pris aussi son adhésion dans la mesure où nous avons basculé un certain nombre de compétences dans le domaine des cimetières au niveau de l'agglomération.

Mme THOME.- Nous n'étions adhérents que depuis 2010.

M. le Maire.- C'est cela.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

11/167 - Adhésion de la commune de Groslay à la compétence développement des énergies renouvelables du SIPPEREC

(Mme MUNZER présente la délibération)

M. le Maire.- A priori, il n'y a pas de raison qu'on leur refuse l'entrée dans la maison.

Mme MUNZER.- Ce n'est pas très gentil.

M. le Maire.- Non.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

11/168 - Enregistrement de la demande de logement social - Convention avec le préfet de la région Ile de France

(Mme RYNINE présente la délibération)

M. le Maire.- Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ?

Mme RYNINE.- Cela permet d'avoir un seul numéro d'enregistrement pour les demandeurs de logement, qui est repris au niveau régional. Avant, c'était au niveau du département.

M. le Maire.- Enfin, nous admettons que les Franciliens se déplacent d'une commune à l'autre. A chaque fois, il fallait refaire une démarche auprès du service du logement local. Aujourd'hui, l'enregistrement est valable pour toute l'Ile de France.

Mme RYNINE.- Et les radiations sont prises en compte dès l'attribution du logement, ce qui soulage aussi le système.

M. le Maire.- Les personnes pouvaient s'enregistrer dans plusieurs départements.

M. ARAZI.- Je voudrais poser la question orale, quand vous aurez fini.

M. le Maire.- Je voudrais que l'on vote sur ce rapport.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Je vous remercie.

Je crois que l'ensemble des rapports est épuisé.

Questions diverses

M. le Maire.- Vous vouliez prendre la parole ?

M. ARAZI.- Merci. J'avais posé deux questions orales lors du précédent Conseil municipal. Je crois n'avoir reçu qu'une seule réponse. Normalement, il était prévu qu'à l'autre Conseil municipal vous puissiez me répondre. Avez-vous prévu de me répondre oralement ?

M. le Maire.- J'ai fait le point sur ce deuxième sujet dont vous avez fait état l'autre jour. J'ai un dossier que j'ai ouvert à titre personnel en 1996, époque où je n'étais que conseiller général. Je dois avouer que le résumer aujourd'hui me paraît difficile. Par conséquent, je vous transmettrai l'ensemble des documents. Je ne pense pas que cela va apporter des réponses intéressantes pour les personnes qui vous ont contacté dans la mesure où l'ensemble du dispositif concernant les nuisances et les vibrations au droit de la nouvelle corniche a été étudié par la RATP. Un certain nombre d'interventions ont été faites sur les rails. Les rails ont été rabotés, remis et reprofilés. Les mesures qui ont été faites à l'époque, je pense d'ailleurs en 2001 notamment, ont prouvé que le vrai problème ne venait pas des rails et du ballast mais des fondations de la nouvelle corniche. L'intervention devait être faite non pas par la RATP car les mesures prouvent que tout a été fait au niveau des ballasts et du maintien de la fixation des rails sur les ballasts, pour limiter la transmission de vibrations, mais le bâtiment étant très proche et les fondations au-dessus du niveau de ces rails, il reçoit l'ensemble des vibrations. En fait, les fondations auraient dû être plus basses pour être en dessous du niveau des rails. Tout cela est dans un document que je vous transmettrai.

M. ARAZI.- Je vous remercie.

M. le Maire.- Cela vous permettra d'éditer avec des documents à l'appui, le numéro 7 de votre tract la lettre des élus.

M. ARAZI.- Je vois que vous suivez, je vous en remercie. J'avais peur d'être perdu.

M. le Maire.- Comme c'est la lettre des élus, vous pourrez dire à vos lecteurs que l'ensemble du dossier vous a été transmis par le Maire. Autorisez-moi d'ailleurs à faire un article dans ce domaine, sur votre document.

M. ARAZI.- Vous savez, je n'ai pas peur moi de vous donner la parole.

Trois questions orales.

M. le Maire.- Non, c'était deux la dernière fois.

M. ARAZI.- Excusez-moi mais le nombre n'est pas...

M. le Maire.- Pourquoi vous ne m'écrivez pas ?

M. ARAZI.- Je vous ai écrit. Une des questions était écrite.

M. le Maire.- Non.

M. ARAZI.- Je vous ai écrit. J'ai la copie avec tous les accusés de réception. Je vous ai écrit le 21 septembre. Or, il se trouve que comme nous sommes 10 jours après le 21 septembre, normalement vous auriez dû me répondre à ce Conseil municipal.

M. le Maire.- C'est cela, c'est vous qui allez maintenant décider...

M. ARAZI.- Il se trouve que j'ai le règlement intérieur. A ce titre, je vous ai écrit. Mais je ne vais pas commencer par cette question.

M. le Maire.- Ce ne soit pas être du systématisme, Monsieur ARAZI. Ce n'est pas un rendez-vous permanent.

M. ARAZI.- Je vous l'ai dit, trois questions orales seront posées à chaque Conseil municipal.

M. le Maire.- Non, cela vous ne pouvez pas.

M. ARAZI.- Mais si, Monsieur le Maire, je peux le faire. C'est dans le règlement intérieur.

M. le Maire.- Nous allons modifier le règlement intérieur.

M. ARAZI.- Et c'est le droit des élus.

M. le Maire.- Imaginez que chacun de nos élus pose à chaque fois trois questions.

M. ARAZI.- C'est le minimum que vous vous intéressiez aux questions posées par les Nogentais.

M. le Maire.- Cela suffit comme cela. Les procès de ce genre, je pense qu'il vaut mieux que vous les gardiez pour vous.

M. ARAZI.- J'aimerais bien poser mes questions orales.

M. le Maire.- Les remarques de ce genre, je pense qu'il vaut mieux que vous les gardiez pour vous.

M. ARAZI.- Je peux poser ma question ?

(Un certain nombre d'élus quittent la séance)

M. le Maire.- Cinq minutes et vous posez les trois.

M. ARAZI.- J'ai du temps pour poser mes questions.

M. le Maire.- Non, Monsieur, cinq minutes pour poser vos questions.

M. ARAZI.- On ne va pas refaire le règlement intérieur. Je demande...

M. le Maire.- Cinq minutes pour poser vos questions.

M. ARAZI.- Je demande dans ce cas au modérateur de noter que l'on ne respecte pas le règlement intérieur.

M. le Maire.- Les questions, ce n'est pas un développement. Les questions, elles sont simples. On pose une question.

M. ARAZI.- Monsieur le Maire, qu'est-ce qui vous pose problème ? C'est que l'on pose des questions ?

M. le Maire.- Mais cela ne me pose pas de problème. La seule chose que je tiens à vous dire, c'est que vous n'allez pas maintenir vos collègues simplement pour écouter une litanie de trois questions. Vous posez les trois questions rapidement.

M. ARAZI.- J'aurais déjà peut-être fini si vous m'aviez laissé m'exprimer.

Première question, un point que nous avons traité et qui ne semble pas avoir été résolu, la station lavage Total qui est située sur le boulevard de Strasbourg et qui présente un certain nombre de nuisances sonores pour les gens. Ils vous ont écrit. Il semble que le problème avait été résolu car j'avais évoqué ce point. Maintenant, à nouveau des problèmes de bruit. Je vous pose la question. Je pense que ce serait bien que ce point ait une réponse. C'est ma première question.

La deuxième, je vous l'ai posée en commission des finances, je la repose ici. Pourquoi y a-t-il un brouilleur d'ondes au moment du Conseil municipal ?

Troisième question, et là je vous ai écrit et je vais relire ce que je vous ai écrit le 21 septembre, cela concerne l'implantation des antennes relais Orange. Monsieur le Maire, plusieurs riverains viennent de m'informer du dépôt de la déclaration préalable des antennes relais Orange à l'entrée de la porte arrière de la Mairie. Cette déclaration préalable est datée du 19 août 2011. Cela m'amène à vous poser les questions suivantes. N'aviez-vous pas en Conseil municipal annoncé aux élus présents qu'aucune installation ne serait réalisée avant une décision à venir de ces derniers et la tenue préalable de la commission sur les antennes relais, comme prévu d'ailleurs dans votre charte signée avec les opérateurs ? Pouvez-vous nous confirmer la date du 19 août 2011, date normalement à partir de laquelle un éventuel recours est possible dans les deux mois ? Sachant que je me suis personnellement rendu à plusieurs reprises en mairie depuis lors et que ce panneau n'était pas présent. Pour mémoire, la commission des finances du 5 septembre 2011. Pourquoi, et c'est ma troisième question, n'avoir pas choisi la voie de la transparence, de l'information et de la concertation sur un dossier aussi sensible en termes de santé publique et qui mobilise plus d'une centaine de riverains et parents de la crèche qui ont signé la pétition en cours et qui, à mon avis, va obtenir un peu plus de signataires.

M. le Maire.- Je vous fais confiance.

M. ARAZI.- C'était mes questions. Je suis allé à trois reprises au service environnement qui n'a pas été capable de me donner la date à laquelle a été apposé le panneau à l'arrière. J'espère que vous nous la donnerez ce soir, date à partir de laquelle d'éventuels recours juridiques peuvent commencer. Peut-on avoir cette date ? La connaissez-vous ?

M. le Maire.- Je ne la connais pas du tout. Adressez-vous à l'opérateur qui, normalement, doit faire passer un huissier comme tout opérateur qui intervient.

M. ARAZI.- Quand on demande cette date au service environnement et que cela fait quatre jours et que l'on vous dit que l'on vous rappelle dans la journée, ils n'ont pas l'information ? Ils ne peuvent pas la demander à l'opérateur ? Il faut que ce soit, nous, riverains ou élus, qui demandions ces informations ?

M. le Maire.- Monsieur ARAZI, c'est celui qui dépose la demande de travaux, qui pose son panneau et qui ensuite par sécurité fait passer un huissier qui relève les dates...

M. ARAZI.- Ne vous inquiétez pas. On n'a pas fini de communiquer sur le sujet. Je vous donnerai, puisque vous allez avoir la gentillesse de me donner un document, je vais vous donner les documents d'Orange que je vois pratiquement tous les jours.

M. le Maire.- Ah bon, très bien.

M. ARAZI.- Oui, je les vois dans le cadre de mes responsabilités de coordinateur national.

M. le Maire.- Ils ont de la chance.

M. ARAZI.- Bien évidemment, ces éléments seront portés à connaissance de tous les Nogentais et votre réponse ce soir me laisse... Je ne vais pas... C'était une séance assez houleuse, je ne vais pas dire ce que je pense de votre réponse.

M. le Maire.- Je n'ai pas répondu. C'est quand même terrible. Je ne suis pas tenu...

M. ARAZI.- (*hors micro*) Je pense que cela ne va pas faire rire... Ici, en Conseil municipal, il n'y a pas les Nogentais. J'aime mieux vous dire que vous allez devoir quand même donner ces informations.

M. le Maire.- Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. ARAZI.- Monsieur le Maire, vous devez des informations aux Nogentais.

M. le Maire.- Vous allez quoi ?

M. ARAZI.- Vous devez ces informations aux Nogentais.

M. le Maire.- Vous allez quoi, Monsieur ?

M. ARAZI.- Vous devez ces informations aux Nogentais.

M. le Maire.- Mais à quels Nogentais ?

M. ARAZI.- Aux Nogentais. Vous avez des riverains, vous avez des parents d'élèves et des élus qui vous écrivent. Et à partir de là, c'est là moindre des choses...

M. le Maire.- Je ne vais pas commencer la discussion. Vous êtes particulièrement objectif dans toutes vos remarques.

M. ARAZI.- Concernant les antennes relais, je ne sais pas qui est objectif.

M. le Maire.- Vous me laissez finir ? C'est vous qui posez les questions et vous faites les réponses. Laissez-moi au moins préciser une chose. Je ne peux pas tolérer les déclarations de quelqu'un qui est sûr, qui donne des leçons à tout le monde.

M. ARAZI.- Vous préférez permettre à Orange de s'installer sans aucune information. On va être la seule ville qui ne fera aucune information, aucune concertation...

M. le Maire.- C'est totalement faux, Monsieur.

M. ARAZI.- Non seulement je vous le dis ici mais je vais le dire publiquement et on viendra vous le dire publiquement.

M. le Maire.- Bien sûr, quand vous voulez.

M. ARAZI.- Sans problème. Sur ce sujet, ne croyez pas que l'on va faire autrement que de venir vous mettre devant vos responsabilités.

M. le Maire.- Je vous en prie, les menaces Monsieur ARAZI, vous en avez fait suffisamment. On a vu ce que cela a donné par la suite.

Les riverains, nous sommes allés chez eux pour faire des mesures. Ils sont au courant. La crèche, les informations sont affichées dans chaque salle de la crèche concernant les émissions potentielles des antennes existantes. Nous avons informé l'ensemble des personnes riveraines ainsi que les parents. Il se trouve que, bien sûr, les parents de la crèche, c'était avant les vacances et aujourd'hui il faut refaire l'information. Mais nous la ferons comme cela était prévu. Des mesures sont prévues une fois l'installation de ces antennes pour que chacun puisse avoir les informations à la fois sur les mesures précédentes et l'évolution à la suite de l'installation de ces antennes.

Je ne voudrais pas que vous puissiez insinuer que nous travaillons de telle sorte à mettre en péril ou en difficulté au plan de la santé, un certain nombre de Nogentais. C'est inadmissible de faire ce procès d'intention.

M. ARAZI.- Non seulement je le dis et je vous dis ici ce soir que vous êtes un des Maires, sur ce sujet des antennes relais, les moins transparents.

M. le Maire.- La séance est levée et vous gardez vos insinuations pour vous.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55

Jacques J.P. MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
Conseiller Général du Val-de-Marne
Président de la Communauté d'Agglomération
de la Vallée de la Marne